

ASSEMBLÉE NATIONALE

25 mai 2018

LOGEMENT AMÉNAGEMENT ET NUMÉRIQUE - (N° 971)

Commission	
Gouvernement	

Tombé

AMENDEMENT

N ° 2271

présenté par
M. Pahun

ARTICLE 12 SEPTIES

À la dernière phrase de l'alinéa 2, substituer aux mots :

« une atteinte significative »

le mot :

« atteinte ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

La notion d'atteinte significative est insuffisamment signifiante en termes juridiques, et il convient donc de limiter davantage la possibilité dérogatoire d'implantation d'équipements collectifs en Outre-mer ou dans les zones insulaires métropolitaines.